



Innovation, équipement
et services partagés

347

DA67

Projet de ligne à 735 kV entre les postes
Micoua et du Saguenay

6211-09-072

Le 28 février 2019

Madame Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Gérance de projets – Lignes
Direction principale – Projets de transport
et construction
18^e étage
855, Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

**Objet : Ligne à 735 kV Micoua – Saguenay
Rectificatifs d'Hydro-Québec**

Madame,

Hydro-Québec a pris connaissance des mémoires déposés au cours de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet mentionné en objet.

Nous souhaitons apporter deux rectificatifs concernant des éléments de contenu de certains mémoires déposés à la commission.

Hydro-Québec tient à souligner que l'absence de commentaires sur les autres mémoires ne saurait être interprétée comme une admission ou une reconnaissance de sa part de l'exactitude ou de la véracité des faits présentés par les participants.

Vous trouverez ci-joint un document présentant les rectificatifs d'Hydro-Québec.

Nous vous remercions de considérer le document joint et nous vous prions de recevoir, Madame, nos respectueuses salutations.

Marie-Hélène Robert
Chef de projets

c.c. Hélène Perrault, conseillère – Gestion stratégique, Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés
p.j. Rectificatifs d'Hydro-Québec

Rectificatifs d'Hydro-Québec

DM8 – Innovation et développement Manicouagan

Énoncé, page 9 :

«L'analyse que fait la région de la prévision de la demande est fort différente et découle des projets anticipés chez nos industriels actuels et des projets annoncés et en développement dans le secteur minier, métallurgique et manufacturier ».

Rectificatif :

Hydro-Québec rappelle que la prévision des besoins qu'elle réalise prend en considération les perspectives démographiques et économiques de la région. La prévision de la demande émise par Hydro-Québec correspond à un scénario réaliste basé sur ces perspectives et non à une addition d'une liste de projets potentiels.

DM21 - Mémoire du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord

Énoncé, page 7 :

« L'emprise de la nouvelle ligne recoupe un MHI situé à la limite ouest de la ZEC de Labrieville »
(référence à PR3.3, carte A, feuillet 3)

Rectificatif :

Hydro-Québec souhaite préciser que l'emprise de la future ligne Micoua – Saguenay ne recoupe pas le milieu humide d'intérêt du lac Mins, situé à l'ouest de la zec Labrieville. L'emprise de la future ligne se situe à plus de 200 mètres de ce milieu humide d'intérêt.

Le trait pointillé noir illustré sur le feuillet 3 de la carte A illustre la limite photointerprétée de l'inventaire des milieux humides. Cette limite a possiblement été confondue avec celle de l'emprise.